

**Discours d'ouverture de M. Christian GILLET,  
Président du Conseil départemental**

**Séance du Conseil départemental du 17 octobre 2016  
« DM2 »**

Mes chers collègues,

Je suis heureux de vous retrouver pour cette première réunion de rentrée qui, une fois de plus, sera dense. Au-delà des 20 rapports inscrits à l'ordre du jour sur lesquels nous sommes amenés à nous pencher, nous aurons également le plaisir et l'honneur d'accueillir ce matin, Madame le Préfet pour la traditionnelle présentation du rapport d'activité des services de l'Etat dans notre département en 2015.

Je suspendrai donc la séance à 11h00 pour une reprise de nos travaux à 14h30. Entre temps, vous êtes conviés à un déjeuner en présence de Madame le Préfet et de ses services. Cela nous permettra de poursuivre plus avant nos échanges, sous un mode convivial.

\*

La séance de ce jour, vous l'avez noté, est essentiellement placée sous le signe des finances. Nous aurons en particulier à examiner le projet de Décision modificative n°2 qui, comme vous le savez, est un document d'ajustements et de transferts budgétaires qui portera au final le budget 2016 de notre collectivité à 732 M€.

Quelques mots pour vous dire que **cette DM2 est naturellement dans la droite ligne de notre projet de mandature.**

Contrairement à ce que j'ai pu lire ici ou là dernièrement à propos des politiques départementales, vous constaterez, chiffres à l'appui, que **l'effort de recentrage sur nos compétences se poursuit.** Si certains ont pu en douter un instant, soyez rassurés : le Département concentre bien ses crédits sur son cœur de métier !

**Preuve en est : sur les 5,6 M€ de dépenses nouvelles, près de 5 M€ sont fléchés vers les solidarités,** notre mission principale, et notamment en direction des personnes âgées dépendantes et de l'Enfance-Famille.

Quant aux **dépenses nettes d'investissement, elles sont également fléchées sur nos compétences principales puisque 100 % des crédits nouveaux, ou presque, sont destinés aux collèges.** 3 millions d'€ seront ainsi dévolus à des études ou des travaux de modernisation de nos établissements, et ce conformément à notre Programme Pluriannuel des Investissements, c'est-à-dire 12 M€ par an pour cette priorité.

A noter l'inscription d'un crédit complémentaire de 500 000 € dévolu à la sécurisation des collèges du Département dans le cadre de « Vigipirate-vigilance renforcée » décrété fin août par le Ministère de l'Intérieur.

En complément des actions conduites par l'Etat pour ce qui relève de ses compétences régaliennes, nous assureront, sur la base des «Plans Particuliers de Mise en Sécurité», élaborés par chaque établissement, les travaux nécessaires à la sécurisation globale de tous les collèges publics de Maine-et-Loire.

Compte tenu du caractère tout à fait exceptionnel de cette charge, une demande de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance a naturellement été déposée il y a quelques jours malgré les délais contraints. Au regard du montant de l'enveloppe annoncée (50 M€) et du nombre d'établissements publics concernés, j'ai néanmoins conscience qu'il faut s'attendre à une aide assez symbolique de l'Etat.

**Côtés ressources maintenant : ce sont près de 7,5 M€ de recettes supplémentaires qui vont pouvoir être inscrites au budget 2016 à l'issue de cette DM2**, ceci grâce une situation conjoncturelle toujours favorable sur le front de l'immobilier et des DMTO mais également grâce à notre gestion dynamique du patrimoine et à la recherche permanente d'économies.

**Cette relative bonne nouvelle est malheureusement à tempérer.**

Puisqu'en comparant le Compte Administratif 2015 au budget 2016 après DM2, on constate que, loin de croître, **les recettes de fonctionnement globalisées se réduisent en réalité de 7,4 M€**, et ce malgré la revalorisation du taux de la part départementale de la taxe foncière, votée au B.P 2016.

La raison, vous la connaissez : baisse de près de 12 M€ de la DGF et de près de 3 M€ du produit de la CVAE mais également une hausse de 1 M€ de notre contribution au Fonds national de solidarité.

Dans le même temps, les dépenses nettes de fonctionnement, principalement de Solidarités, sont, elles, toujours à la hausse compte tenu de la situation économique et sociale dégradée dans laquelle se trouve toujours notre pays. A ce sujet, je tiens à souligner le montant des crédits affectés à la protection de l'enfance et à la famille. Ils atteignent globalement 102 M€. Contrairement à ce que j'ai là aussi pu entendre, ces crédits sont non seulement en hausse mais, ils n'ont jamais été aussi élevés.

\*

**Alors oui**, et même si le temps de la construction budgétaire n'est pas encore venu, **nous avons des raisons d'être prudents pour 2017**. D'abord, parce que **nous ne sommes pas à l'abri d'un ralentissement conjoncturel sur le marché immobilier**. Et l'on sait tous l'effet négatif que peuvent avoir, d'une manière générale, les séquences électorales sur les transactions.

Ensuite, parce que ma participation au congrès des départements de France à Poitiers, il y a une dizaine de jours, n'est pas de nature à nous rassurer. Bien au contraire...

Je pense en premier lieu à la mesure insidieuse imaginée par les technocrates de Bercy et traduite dans le **Projet de Loi de Finances pour 2017**.

Dans son article 14, celui-ci prévoit la minoration à hauteur de 20% de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle ainsi que celle pour Transfert des Compensations d'Exonération de Fiscalité Directe Locale. **Cette « évolution » négative aurait pour effet d'enlever 400 millions d'€ de ressources aux départements ! Soit 3 millions pour le Maine-et-Loire (ce qui avec la DGF, ferait 14 M€ de moins en 2017).**

400 M€... C'est très exactement le montant minimal qui était attendu par l'ADF pour compenser en partie le reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité, notamment le RSA, pour les Départements les plus en difficulté. Or, le gouvernement a réduit de moitié cette dotation et nous n'y aurons toujours pas droit.

Je vous le dit franchement : c'est **un scandaleux hold-up !** Ce que donne le Gouvernement d'une main (200M€), de l'autre, il reprend le double (400M€). Et je ne suis pas le seul à le penser. Droite et gauche confondus l'ont unanimement dénoncé en ces termes dans une motion qui vous sera distribuée dans un instant.

Quant à la **question récurrente du financement des allocations individuelles de solidarité**, pour laquelle nous étions en droit d'attendre une réponse à la hauteur des enjeux après une année de négociations, nous n'avons reçu que de la part du Gouvernement. Les conditions de recentralisation de l'allocation RSA n'étaient en effet pas acceptables.

Ni le Président de la République ni le Premier Ministre n'ont daigné se déplacer à ce congrès, alors qu'ils l'avaient fait pour les Régions et les communes Jean-Michel BAYLET, ministre des collectivités territoriales, est venu seul annoncer les mauvaises nouvelles.

**200 M€**, c'est une forme d'aumône, dérisoire au regard des 8 milliards d'€ que l'Etat doit aux départements en année pleine. Pour le Maine-et-Loire, c'est 77 M€ d'AIS non compensé en 2016, soit 11 % de notre budget annuel total.

\*

Mes chers collègues, comme je l'avais déjà dit l'an dernier à pareille époque, **c'est non seulement la question de la capacité d'action de nos collectivités qui est posée. C'est aussi et surtout celle de notre capacité d'investissement à moyen terme** qui est menacée, et à travers elle, celle de centaines d'acteurs économiques, sociaux ou associatifs qui font vivre notre territoire.

**En continuant à étrangler les départements, le Gouvernement commet une grave erreur politique.**

Comme l'analyse le géographe Christophe GUILLUY : « **le département est aujourd'hui le dernier échelon visible de la France des invisibles** pouvant répondre à une problématique qui n'est ni économique, ni sociale mais qui est une question de cohésion nationale ».

Car c'est bien la question de l'avenir **du modèle social de notre République qui est posé**. A contrario de certaines de nos élites, nos concitoyens ont compris que ce modèle ne pourra bientôt plus être garanti. Et il est à redouter, face à l'incohérence du gouvernement et de la Haute administration, qu'ils le rappellent de manière cinglante dans les urnes au printemps prochain.

Les regrets ou les livres confidences ne changent rien à la situation catastrophique du pays et de ses collectivités.

Tous les efforts d'économie ne suffisent pas à compenser la hausse incontrôlée des dépenses sociales, pas plus que le niveau de fiscalité locale actuelle **imposé par l'Etat** ne permet de compenser la baisse de nos dotations Il nous revient donc d'agir différemment.

C'est pourquoi, et sauf retour à meilleure fortune, je m'interroge sur le paiement de la mensualité du RSA à la Caisse d'Allocations Familiales, pour le mois de décembre.

A celles et ceux qui pourraient lancer des cris d'orfraie ou aux belles-âmes qui seraient tentés d'interpréter mes propos, je précise que nul bénéficiaire ne sera lésé. C'est la CAF qui paie les prestations aux allocataires sur la trésorerie de la CNAF et nous rembourserons sous forme d'avance mensuelle. Nous procéderions ainsi de la même manière que l'Etat procède avec nous.

D'autres mesures sont à l'étude, sur ce sujet comme sur d'autres. Nous aurons à en débattre le 12 décembre prochain lors des orientations budgétaires.

En attendant qu'un nouveau système de financement de la solidarité nationale soit éventuellement mis en place par une autre majorité. Nous allons continuer à travailler avec rigueur et volonté à l'avenir de notre Département, au service de nos concitoyens les plus fragiles et des investissements sur les territoires qui sont au cœur de nos compétences.

Car telle est notre mission. Une mission que nous entendons remplir aussi longtemps que possible. Je vous remercie.